

---

**SEANCE DU HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN**

**Nombre de conseillers :** L'an deux mil vingt et un et le huit juillet à vingt et une heures, le Conseil  
**Exercice :** **Présents :** **Votants :** **Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la**  
14 9 12 **Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame**  
**Chantal PESENTI, Maire.**

**Date de la convocation :** **Présents :**  
2 juillet 2021 CORBA Sébastien, COURCIER Nadine, DONAT Jean-Marc, GERONDEAU Lucas,  
IMBERT Franceline, L'HOTEL Olivier, MICHAÏLE Gérard, PESENTI Chantal,  
ROBERT Myriam

**Absents excusés :**  
AJASSE Éric, BOURBAL Florent, MAINDROT Alain, MARC Sylvain, SERRE  
Fabrice

**Procurations :**  
AJASSE Éric pour L'HOTEL Olivier  
MAINDROT Alain pour PESENTI Chantal  
MARC Sylvain pour CORBA Sébastien

**Secrétaire de séance :**  
Franceline IMBERT

*La séance débute à vingt-et-une (21) heures. Madame le Maire fait l'appel : les absents excusés sont Messieurs Éric AJASSE, Florent BOURBAL, Alain MAINDROT, Sylvain MARC, Fabrice SERRE. Monsieur Éric AJASSE a donné procuration à Monsieur Olivier L'HOTEL ; Monsieur Alain MAINDROT a donné procuration à Madame Chantal PESENTI ; Monsieur Sylvain MARC a donné procuration à Monsieur Sébastien CORBA. Madame le Maire fait signer la feuille de présence. Franceline IMBERT est nommée secrétaire de séance.*

*Madame le Maire précise à l'Assemblée qu'elle a reçu le 29 juin 2021 un courrier recommandé avec avis de réception émanant de Madame Anne VITTECOQ, dans lequel cette dernière l'informe de sa démission de son mandat de conseillère municipale. Madame le Maire a pris acte de cette démission, a transmis un courrier de Madame VITTECOQ et a fait les démarches nécessaires auprès de la Préfecture du Gard. Le Conseil Municipal se composera désormais de quatorze (14) élus en exercice.*

**1) VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2021**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, et signé par les membres présents lors de ladite séance.

**2) ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2021-040 DU 5 JUIN 2021 « CONVENTION DE JOUISSANCE ANTICIPEE DES PARCELLES E804 ET E805 »**

Madame le Maire précise que la délibération n°2021-040 « Convention de jouissance anticipée des parcelles E804 et E805 » a été prise lors de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2021.

L'étude notariale ROVERY et ANASTASY-XIBERRAS, prenant en charge le dossier, a informé la Commune qu'il n'est désormais plus possible de réaliser une telle convention, la solution la plus adéquate étant de convenir d'une vente de parcelles avec paiement échelonné. Il convient donc d'annuler la délibération N° 2021-040 en date du 5 juin 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'annuler la délibération n°2021-040 et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document à cette fin.

### **3) ACQUISITION DES PARCELLES E803 et E804**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'installation de structures annexes à la boulangerie a réduit la surface du parking existant et qu'il semble donc opportun d'ajouter des aires de stationnement sur la Commune. Après avoir effectué diverses recherches en ce sens, la Commune a porté son choix sur deux parcelles cadastrées E803 d'une superficie de 3a et E804 d'une superficie de 70ca, toutes deux sises Les Olivettes – 30630 VERFEUIL. Cette bande de terrain contigüe à l'espace public permettrait d'aménager divers espaces de stationnement, dans la continuité du projet communal.

Après prise de contact avec le propriétaire des parcelles précitées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir lesdites parcelles sur la base de 40,00 €/m<sup>2</sup> soit un montant total de 14 800,00 € (hors frais notariés et frais d'enregistrement), avec paiement échelonné, qui se matérialisera comme suit :

- Versement mensuel de 300,00 € à partir de la signature de l'acte de vente, et ce jusqu'au mois de juin 2022,
- Versement du solde au mois de juin 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées E803 d'une superficie de 3a et E804 d'une superficie de 70ca, toutes deux sises Les Olivettes – 30630 VERFEUIL.
- D'approuver le versement mensuel d'un montant de 300,00 €, en guise de paiement échelonné, dont devra s'acquitter la Commune de Verfeuil auprès du vendeur, à partir de la signature de l'acte de vente, et ce jusqu'au mois de juin 2022.
- D'approuver le versement du solde restant en juin 2022, dont devra s'acquitter la Commune de Verfeuil auprès du vendeur.
- D'autoriser à prendre attache avec toutes structures utiles à ce dossier.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document à cette fin, notamment la promesse de vente ainsi que l'acte de vente afférents.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document comptable à cette fin, notamment le règlement d'éventuels frais notariés et frais d'enregistrement.

### **4) CONTRATS D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- L'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.
- La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,
- Que le Centre de Gestion du Gard doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera,

Après l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal de Verfeuil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- La Commune charge le Centre de Gestion du Gard de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'y adhérer.
- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident de Service, Maladie Professionnelle, Maladie Ordinaire, Longue Maladie/Longue Durée, Maternité.
- Agents IRCANTEC, de droit public : Accident du Travail, Maladie Professionnelle, Maladie Grave, Maternité, Maladie Ordinaire.

Il devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du marché : trois (3) ans.
  - Régime du contrat : capitalisation.
- La collectivité garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence sont défavorables, tant en termes de primes que de conditions de garantie et d'exclusion.
- Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **5) DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE DANS LE CADRE DES FONDS DE CONCOURS 2021**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une contribution financière de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien d'un montant de 6 140,00 € peut être versée à la Commune dans le cadre du fonds de concours pour l'année 2021.

La Commune a engagé les dépenses suivantes, pouvant entrer dans le cadre du dispositif précité :

- *Secrétariat de Mairie :*
  - Installation d'un serveur
  - Mise en réseau
  - Matériel informatique et accessoires
  - Logiciels
  - Installation
- *Secrétariat de Mairie :*
  - Matériel pour affichage numérique
  - Installation
- *Matériel des services techniques :*
  - Débroussailleuse autoportée
- *Ecole maternelle et primaire communale :*
  - Vidéoprojecteur, barre de son, tableau blanc
  - Vidéo projecteur mobile, écran de projection avec trépied, ordinateur portable et accessoires
  - Tablettes numériques et accessoires
  - Déplacement de la box, et reprise du réseau Ethernet

Plan de financement :

| <b>DEPENSES</b>                                     |                 | <b>RECETTES</b>                |            |
|-----------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------|------------|
| Matériel informatique secrétariat de Mairie :       | 6 814,26 € TTC  | Subventions partenaires :      | 4 900,00 € |
| Affichage secrétariat de Mairie :                   | 1 364,40 € TTC  | FCTVA :                        | 4 056,44 € |
| Matériel des services techniques :                  | 5 399,10 € TTC  | Fonds de concours année 2021 : | 6 140,00 € |
| Numérique école maternelle/primaire communale :     | 11 150,59 € TTC | Fonds propres :                | 9 631,91 € |
| <b>COÛT TOTAL DES INVESTISSEMENTS : 24 728,35 €</b> |                 |                                |            |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De demander à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien les fonds de concours pour l'année 2021 concernant les opérations précitées.
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches ainsi qu'à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

## 6) ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2021 » ET CONVENTION DE PARTENARIAT AFFERENTE

La Commune a répondu favorablement à l'appel à projets du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse « Label Ecoles Numériques 2021 » dont l'ambition est de faire en sorte que le développement des usages du numérique au service de l'innovation pédagogique puisse accompagner spécifiquement les territoires ruraux, en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités.

Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives, dans et autour de l'école, contribuant à la réussite scolaire par le développement de véritables territoires d'innovation pédagogique.

Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles. L'évaluation des résultats de ces projets permettra de définir les stratégies et outils nécessaires au déploiement du numérique éducatif dans les bassins ruraux.

Aussi, il a été décidé d'ouvrir des crédits budgétaires pour l'année 2021, permettant l'acquisition et l'installation d'équipements numériques :

- Vidéoprojecteur, barre de son, tableau blanc
- Vidéo projecteur mobile, écran de projection avec trépied, ordinateur portable et accessoires
- Tablettes numériques et accessoires
- Déplacement de la box, et reprise du réseau Ethernet

Pour le financement de cet investissement dont le coût global s'élève à onze mille cent cinquante euros et cinquante-neuf centimes (11 150,59), Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports s'engagerait à verser une subvention à la Commune d'un montant global de quatre mille neuf cents euros (4 900,00).

Afin de concrétiser ce partenariat « Label Ecoles Numériques 2021 », la passation d'une convention s'avère nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, notamment la convention de partenariat « Label Ecoles Numériques 2021 ».

## 7) QUESTIONS DIVERSES

### **71) FESTIVITES (programme présenté par Monsieur GERONDEAU)**

- *Concert celtique du samedi 10/07/2021, organisé par l'association Verfeuil en Cultures : concert à 21 heures, avec ouverture de la buvette à 20 heures.*

*Au vu de l'heure tardive, Monsieur Jean-Marc DONAT quitte la salle du Conseil Municipal.*

- *13 juillet 2021 au stade communal : la Commune propose une représentation musicale avec plusieurs orchestres, une buvette tenue par le Comité des Fêtes et une espace restauration composé de plusieurs Food trucks. Le barnum ainsi que des toilettes sèches seront mis à la disposition des participants.*
- *Journée sportive du 14/07/2021 : diverses animations sportives ponctueront cette journée, comme une course à pied avec dossards, des courses de BMX, ou encore des matchs de Volley et de football libre. Divers produits aux couleurs de la Commune seront distribués.*
- *Marché champêtre du 25 juillet 2021 : seront présents plus d'une vingtaine d'exposants, répartis de la Rue de la République (alentours de l'Eglise) jusqu'à l'impasse des Olivettes ; un plan du marché est en cours de réalisation, de même qu'une communication auprès du journal TV SUD. Des démarches seront effectuées auprès des riverains impactés par cette manifestation. Des jeux pour les enfants, un espace restauration ainsi qu'une animation musicale seront également présents. Par ailleurs, Olivier DAUMAS réalisera avec les jeunes gens de la Commune une animation Street Art.*

## **72) CONSEILS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN**

Madame le Maire précise à l'assemblée que lors de chaque Conseil Communautaire, l'ensemble des élus du Conseil Municipal reçoit une copie de la convocation transmise au Conseiller Communautaire, accompagnée documents afférents à la séance à télécharger.

## **73) SDIS 30 - POSTE AVANCÉ VALLÉE DE LA CÈZE**

Madame le Maire informe l'assemblée que du 05/07/2021 au 29/08/2021, le SDIS 30 installe un poste avancé sur Cornillon, dont dépendra notre commune.

## **74) CONSEIL D'ÉCOLE DE FIN D'ANNÉE**

Madame IMBERT fait un point concernant cette réunion. L'inspectrice d'Académie a prévenu l'école communale d'un risque de fermeture de classe pour la rentrée scolaire 2021/2022. Également, la directrice a soulevé un problème récurrent de stationnement gênant devant l'entrée de l'établissement. Par ailleurs, il demandé de conserver l'entrée des enfants de maternelle dans l'impasse des Ecoles. En outre, une classe de neige sera organisée pour les enfants de primaire, pour un coût prévisionnel d'environ 12 358,00 € ; un acompte de 2 100,00 € a été demandé à l'APE. Des travaux de réfection dans l'enceinte de l'école vont être organisés durant l'été. La Commande des fournitures scolaires a été faite auprès de divers prestataires ; la Commune, à l'instar des précédentes années, financera ces achats.

## **75) CANTINE ET GARDERIE – ACHAT D'UN LOGICIEL DE RÉSERVATION ET DE PAIEMENT DEMATERIALISÉ**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'achat de ce type de logiciel est à l'étude ; les parents seront prochainement consultés dans ce cadre.

## **76) AMENAGEMENT DE L'ENTREE ET DE LA SORTIE DES ECOLES**

Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'un dispositif de sécurité (panneaux) sera mis en place aux abords de l'établissement à partir de la rentrée scolaire de septembre 2021, consistant en une interdiction de circulation un quart d'heure avant et après chaque entrée sortie des écoliers.

## **77) PROJET DE CREATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE COMMUNALE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un projet de cantine scolaire est à l'étude. Aussi, plusieurs questions devront être traitées, à savoir l'usage futur de la salle des fêtes, la possible intégration d'un local de consultations médicales, ainsi que le site d'implantation du projet. Cette réflexion devra être menée à bien de concert avec les administrés ainsi que par des professionnels (architectes). L'assemblée donne son accord pour le lancement d'une étude en ce sens, avec une consultation à lancer à l'automne. Un groupe de travail composé de Madame le Maire, Madame IMBERT et de Monsieur GERONDEAU est constitué ; s'ils le souhaitent, les absents lors de la présente séance pourront intégrer ce groupe de réflexion.

## **78) ELECTIONS – CHANGEMENT DU LIEU DE VOTE**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'utiliser désormais la salle des fêtes comme lieu de vote à l'occasion des élections. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour procéder à ce changement.

## **79) EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2021**

Madame le Maire explique que le recrutement de 6 emplois saisonniers aux services techniques pour la période estivale 2021 a été réalisé. Les jeunes de la Commune officieront successivement par groupes de deux du 05/07/2021 au 27/08/2021.

## **80) RESSOURCES HUMAINES**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'adjointe administrative territoriale titulaire a demandé une d'augmentation de son temps de travail (actuellement de 28 heures hebdomadaires), afin de passer à 32 heures hebdomadaires. Monsieur L'HOTEL explique qu'à l'instar de l'adjointe administrative territoriale principale de 2<sup>ème</sup>

classe titulaire, il a été demandé à l'agent de quantifier son temps de travail ; les données rendues ne sont pas suffisamment exploitables. Pour le moment, l'agent ne souhaite pas réitérer cette quantification.

#### **81) SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur CORBA explique que l'épareuse a été réparée, de même que la tondeuse autoportée. Cette dernière nous sera ramenée prochainement ; aussi, la commune se sert d'une machine de prêt.

#### **82) AMÉNAGEMENTS DE LA BOULANGERIE - MULTISERVICES**

Monsieur CORBA précise que la société LOCAMI est venue prendre des mesures afin d'installer un auvent ainsi qu'un pallier, venant ainsi compléter et rendre opérationnels les Algecos mis en place pour la boulangerie multiservices.

#### **83) TRAVAUX DU CIMETIÈRE**

Monsieur L'HOTEL informe l'assemblée que les travaux du cimetière réalisés par les Chantiers d'Utilité Sociale sont presque terminés ; la pose de bordurettes sera faite prochainement par les agents saisonniers. Les travailleurs ayant malencontreusement endommagé la plaque du dépositaire, celle-ci devra être arrangée.

#### **84) TRAVAUX SMEG EN COURS**


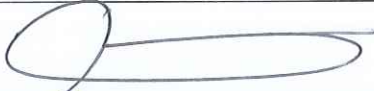
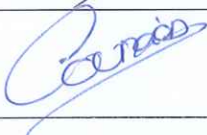

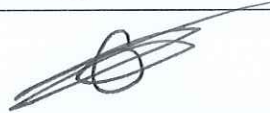


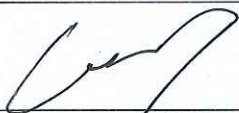

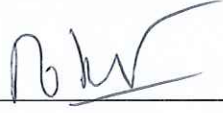
Monsieur L'HOTEL fait un point sur l'avancement des travaux mandatés par le SMEG. En effet, deux tronçons sur les cinq prévus du poste *Terre de l'Aire* ont déjà été réalisés par l'entreprise *Valette*. Également, un rendez-vous de planification des travaux a été pris le 13 juillet 2021 avec ENEDIS ainsi que l'entreprise concernant le poste de *Montèze*.

#### **85) DENOMINATION DES VOIES**

Madame ROBERT informe qu'il existe un problème récurrent de cohérence d'adresse au Chemin de Montèze, notamment dans le cadre de livraisons. Madame le Maire va voir s'il est nécessaire de prendre une délibération afin de renommer la voie.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures dix.*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021 A 21 HEURES**

|                          |                                                         |                                                                                      |
|--------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AJASSE Éric</b>       | <b>ABSENT EXCUSÉ - Procuration pour L'HOTEL Olivier</b> |   |
| <b>BOURBAL Florent</b>   | <b>ABSENT EXCUSÉ</b>                                    |                                                                                      |
| <b>CORBA Sébastien</b>   |                                                         |    |
| <b>COURCIER Nadine</b>   |                                                         |     |
| <b>DONAT Jean-Marc</b>   |                                                         |     |
| <b>GERONDEAU Lucas</b>   |                                                         |    |
| <b>IMBERT Franceline</b> |                                                         |    |
| <b>L'HOTEL Olivier</b>   |                                                         |  |
| <b>MAINDROT Alain</b>    | <b>ABSENT EXCUSÉ - Procuration pour PESENTI Chantal</b> |                                                                                      |
| <b>MARC Sylvain</b>      | <b>ABSENT EXCUSÉ - Procuration pour CORBA Sébastien</b> |                                                                                      |
| <b>MICHAILLE Gérard</b>  |                                                         |   |
| <b>PESENTI Chantal</b>   |                                                         |  |
| <b>ROBERT Myriam</b>     |                                                         |   |
| <b>SERRE Fabrice</b>     | <b>ABSENT EXCUSÉ</b>                                    |                                                                                      |